

TABLEAU DES EXIGENCES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Domaine d'expérience reconnue	Description	Catégorie A1			Catégorie A2		
		Nombre de sous-sections requises	Nombre d'heures minimum	Nombre total d'heures	Nombre de sous-sections requises	Nombre d'heures minimum	Nombre total d'heures
Expériences obligatoires de base							
1.1	Réalisation de budgets de construction	Au moins 5 dans les sous-sections de 1.1 à 1.7	Minimum de 120 heures par sous-section.	1 920	Avoir réalisé les 7 sous-sections de 1.1 à 1.7	Minimum de 120 heures par sous-section.	1 920
1.2	Calcul des quantités						
1.3	Examen des documents contractuels et préparation des dossiers d'appel d'offres						
1.4	Visite et évaluation du site des travaux						
1.5	Évaluation ou négociation des changements aux contrats						
1.6	Analyse de l'évaluation des coûts et élaboration du flux monétaire pour les travaux de construction						
1.7	Préparation, supervision et le traitement des demandes de paiements						
Expériences obligatoires de perfectionnement							
2.1	Études de faisabilité	Au moins 5 dans les sous-sections 2.1 à 2.16	Minimum de 80 heures par sous-section.	600	7 différentes sous-sections de la catégorie A1, donc un total de 12 sous-sections.	Minimum de 80 heures par sous-section, suivi d'un examen après la réalisation de la catégorie A2.	600
2.2	Études du coût du cycle de vie						
2.3	Analyse des soumissions, recommandations et attributions des contrats de construction incluant les services professionnels et les sous-traitants						
2.4	Évaluation des coûts des éléments de construction incluant ceux de la main d'œuvre, des équipements et des matériaux						
2.5	Contrôle des coûts						
2.6	Préparation des bordereaux de quantité et liste détaillée des quantités et des matériaux						
2.7	Suivi du budget durant la construction						
2.8	Préparation des dossiers de réclamation						
2.9	Gestions des contrats incluant la préparation des demandes de paiements						
2.10	Élaboration et supervision des calendriers des travaux						
2.11	Relevé des données sur les coûts finaux de réalisation						
2.12	Analyse de la valeur						
2.13	Analyse de risques et opportunités						
2.14	L'étude des fonds de réserves						
2.15	Développement professionnel (max: 8 heures par année)						
2.16	Autres tâches approuvées par le comité de certification (max: 40 heures)						
Total				2 520	Avoir réalisé 5 040 heures (A1 + A2)		2 520